



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 13 mars 2017

### **Sécurité routière** **Bilan et programmation des contrôles routiers**

#### **Bilan de la semaine du 6 au 12 mars 2017**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **259 contrôles routiers** à l'occasion desquels **610 infractions** ont été relevées, dont :

- **478 excès de vitesse ;**
- **10 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **6 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **39 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **2 193 contrôles routiers** à l'occasion desquels **4 272 infractions** ont été relevées, dont :

- **3 161 excès de vitesse ;**
- **112 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **102 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **373 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

### **Programmation de contrôles routiers**

Du 13 au 19 mars 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Mardi 14 mars : RD86 entre Le Teil et Soyons  
Pont des Lônes à Soyons

Mercredi 15 mars : RN102 entre le Teil et Aubenas

Jeudi 16 mars : RN102 entre le Teil et Aubenas


Vendredi 17 mars : RD104 entre Aubenas et Saint-Paul-le-Jeune  
RN 102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Labégude  
Saint-Péray  
RD104 à Coux, Privas et Veyras

Samedi 18 mars : RD86 entre Limony et Cornas

Dimanche 19 mars : RN 102 entre Mayres et Le Teil  
RD86 entre Soyons et Bourg-Saint-Andéol

#### Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 -  04 75 66 50 93

[pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

